

Annexe technique à la *Note économique*

« Le salaire minimum à 15 \$ accélérerait-il l'exode rural? »

publiée par l'IEDM le 8 décembre 2016

Mathieu Bédard et Alexandre Moreau

Pour s'intéresser à l'impact d'une hausse substantielle du salaire minimum en 2017 ou en 2021, on estime la proportion des travailleurs, dans différentes MRC, dont le salaire sera en dessous de la barre des 15 \$/heure. Cette estimation repose sur des hypothèses présentées dans cette annexe.

La première étape du raisonnement est d'établir une distribution des salaires, du salaire minimum actuel jusqu'à 15 \$ et légèrement au-dessus. Ce travail est grandement simplifié par le fait que dans les MRC qui nous intéressent, celles où les emplois seraient le plus mis à risque par une telle augmentation du salaire minimum, le salaire médian oscille autour de 15 \$. Autrement dit, puisque la moitié des travailleurs obtiennent un salaire horaire sous le salaire médian, c'est environ la moitié des travailleurs qui obtiennent 15 \$ de l'heure ou moins. Nous n'avons qu'à établir une hypothèse pour la moitié de la distribution.

Grâce à une étude de l'Institut de la statistique du Québec, on peut constater une distribution presque uniforme pour les salariés payés entre 10,35 \$ et 15,51 \$ en 2014 parmi les 25 ans et plus (voir Figure 1). En d'autres mots, il y a environ le même nombre de travailleurs dont les salaires horaires se situent entre 11 \$ et 12 \$ que le nombre qui se situent entre 14 \$ et 15 \$, à titre d'exemple.

Notre échantillon de travailleurs se limite aux revenus annuels médians pour le groupe d'âge se situant entre 25 et 64. Or, les travailleurs étant âgés entre 15 et 24 ans ainsi que ceux de 65 et plus ont généralement un revenu annuel inférieur à la moyenne tout en étant plus susceptibles de travailler à temps partiel ou pour des courtes durées (les 15 à 24 ans représentent seulement

14 % des emplois alors qu'ils représentent 38 % des emplois à temps partiel)¹. En limitant notre analyse aux travailleurs de 25 à 64 ans, les résultats sont particulièrement prudents et sous-estiment vraisemblablement le nombre et la proportion des emplois mis à risque.

Figure 1

Distribution des revenus selon le taux horaire, pour les 25 ans et plus, 2014



Source : Institut de la statistique du Québec, « Plus de 450 000 Québécois et Québécoises sont rémunérés au salaire minimum... ou presque », avril 2015, p. 3.

L'institut de la statistique du Québec (ISQ) fournit des données sur le revenu annuel médian pour chaque MRC du Québec. En étudiant les effets d'un salaire minimum à 15 \$ dans les MRC, on obtient des résultats plus détaillés qui prennent mieux en compte la variabilité des réalités locales que si nos résultats ne concernaient que les 17 régions du Québec.

Cependant, l'ISQ ne présente pas de données sur le nombre d'heures de travail par année pour chaque MRC. Des estimations issues des données des régions administratives sont

¹ Statistique Canada, Tableau CANSIM 202-0407 : Revenu des particuliers, selon le sexe, le groupe d'âge et la source de revenu, dollars constants de 2011, 2011; Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail : Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2003-2013— Volume 10*, mars 2014, p. 78.

utilisées, puis transposées aux MRC qui les composent. Dans ce cas, au contraire, le niveau de détail des résultats se trouve réduit. Pour obtenir le nombre d'heures annuel travaillées, le salaire hebdomadaire médian par région est divisé par le taux horaire médian par région². Ce chiffre est multiplié par 52 pour obtenir une estimation annuelle, illustrée pour chaque région au Tableau 2.

L'ISQ utilise une méthode similaire afin de déterminer la durée du travail habituelle selon différents groupes d'âge. Ces heures ont été colligées sur une base hebdomadaire et ont ensuite été annualisées en les multipliant par un facteur de 52,18. En 2014, la durée du travail habituel était de 1925,9 heures pour les 25 à 44 et de 1950,4 pour les 45 à 54 ans en incluant les heures supplémentaires rémunérées³. Cela correspond de près à nos estimations basées sur la tranche d'âge entre 25 et 64 ans. Nous retenons la durée du travail habituelle et non la durée du travail réelle puisque les jours de vacances et les congés de maladie sont généralement rémunérés au taux horaire, mais nous ajoutons le travail supplémentaire puisqu'il est rémunéré.

Cette mesure représente donc le nombre d'heures travaillées sur une base annuelle tout en tenant compte des emplois à temps partiel ou des horaires atypiques puisqu'ils sont considérés dans les données hebdomadaires. Nous n'avons pas utilisé le nombre d'heures pour l'ensemble de la province afin de capter les différences régionales.

Nos estimations pourraient toutefois sous-estimer le taux horaire et par le fait même, surestimer le pourcentage d'emplois à risque, en raison d'une pondération plus importante du travail saisonnier dans les régions administratives de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (10,7 %) et du Bas-Saint-Laurent (4,3 %) comparativement à la moyenne du Québec qui est de 2,8 % (voir Tableau 1)⁴. Il ne semble pas y avoir de meilleures hypothèses à cet égard pour prendre ce phénomène en compte.

² Les données de 2014 sont utilisées puisque notre scénario est basé sur les salaires des MRC de 2014, soit les plus récents disponibles. Ces données sont de toute façon relativement stables à travers le temps.

³ Institut de la statistique du Québec, Heures habituelles annuelles, heures d'absence du travail et heures supplémentaires pour l'ensemble des employés, résultats selon le groupe d'âge, Québec, Ontario et Canada, 2014.

⁴ Notre estimation semble raisonnable puisque que le taux pour le Québec se rapproche de la moyenne de 2 % basée sur les données de l'Enquête sur la population active. La différence s'explique principalement par le fait que ce ne sont pas la totalité des chômeurs qui sont aussi prestataire de l'assurance emploi (A.E.). Statistique Canada, Tableau CANSIM 282-0080 : Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés

Il est important de souligner qu'une part de ces emplois saisonniers peut offrir des taux horaires se situant entre le salaire minimum et le taux médian de leur MRC respective, ce qui les placerait dans la catégorie des emplois à risque. La proportion des travailleurs saisonniers qui occupent des emplois à risque (rémunérés à moins de 15 \$ de l'heure) n'est toutefois pas disponible.

Tableau 1
Estimation du nombre d'emploi saisonnier par région administrative, 2014

Régions administratives	Taux de chômage (2014)	Saisonnier prestataire de l'A.E. (2011)	Estimation du taux d'emploi saisonnier
Bas-Saint-Laurent	9,0 %	48,0 %	4,3 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9,9 %	43,0 %	4,3 %
Capitale-Nationale	5,5 %	32,0 %	1,8 %
Mauricie	8,6 %	35,0 %	3,0 %
Estrie	6,8 %	27,0 %	1,8 %
Montréal	9,8 %	14,0 %	1,4 %
Outaouais	7,4 %	26,0 %	1,9 %
Abitibi-Témiscamingue	7,2 %	37,0 %	2,7 %
Côte-Nord et Nord-du-Québec	8,8 %	34,5 %	3,0 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16,4 %	65,0 %	10,7 %
Chaudière-Appalaches	5,3 %	31,0 %	1,6 %
Laval	7,1 %	18,0 %	1,3 %
Lanaudière	7,8 %	26,5 %	2,1 %
Laurentides	7,1 %	28,0 %	2,0 %
Montérégie	6,5 %	25,0 %	1,6 %
Centre-du-Québec	6,9 %	30,0 %	2,1 %
Ensemble du Québec	7,7 %	32,5 %	2,8 %

Sources : André Grenier, « Emploi saisonnier et perspectives du marché du travail québécois », Présentation au colloque sur la saisonnalité Pour un développement durable de l'emploi, Emploi Québec, 8 novembre 2012; Institut de la statistique du Québec, Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2014.

La dernière étape pour obtenir une estimation du taux horaire médian de chacune des MRC consiste à diviser le salaire annuel médian de chacune par le nombre d'heures de travail par année de la région administrative correspondante (voir Tableau 2).

selon la permanence de l'emploi, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, 2014.

Tableau 2
Portrait du travail des régions administratives, 2014

Région administrative	Code RA	Taux horaire médian	Salaire hebdomadaire médian	Heures travaillées par semaine	Heures travaillées par année
Laurentides	15	18,00 \$	675 \$	37,5	1950,0
Montérégie	16	20,00 \$	737 \$	36,9	1916,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	21,00 \$	762 \$	36,3	1887,6
Bas-Saint-Laurent	01	18,50 \$	675 \$	36,5	1897,3
Mauricie	04	19,00 \$	683 \$	35,9	1867,9
Lanaudière	14	20,00 \$	720 \$	36,0	1872,0
Outaouais	07	23,79 \$	876 \$	36,8	1914,8
Estrie	05	20,83 \$	782 \$	37,5	1952,2
Centre-du-Québec	17	20,59 \$	747 \$	36,3	1887,1
Côte-Nord et Nord-du-Québec	09 et 10	18,00 \$	683 \$	37,9	1971,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	02	19,85 \$	726 \$	36,6	1900,8
Capitale-Nationale	03	20,00 \$	726 \$	36,3	1887,6
Montréal	06	20,24 \$	760 \$	37,5	1952,6
Abitibi-Témiscamingue	08	20,33 \$	760 \$	37,4	1943,9
Chaudière-Appalaches	16	21,00 \$	769 \$	36,6	1904,7
Laval	13	19,00 \$	720 \$	37,9	1970,5
Ensemble du Québec		20,00 \$	744 \$	37,2	1933,9

Note : Les données excluent les travailleurs autonomes et portent sur l'emploi principal, soit celui auquel est consacré le plus grand nombre d'heures de travail dans le cas où il y a plus d'un emploi occupé.

Sources : Calculs des auteurs pour les heures travaillées par semaine et pour les heures travaillées par année, Institut de la Statistique du Québec, Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec, 2014.

Des projections pour les taux horaires médians de 2017 et de 2021 sont ensuite établies, basées sur la tendance observée pour chaque MRC à partir des dix dernières années disponibles.

Le salaire minimum de 15 \$ est ensuite divisé par le taux horaire médian projeté pour 2017 et 2021. Puisque la distribution est presque uniforme, le salaire minimum de 15 \$ sur le taux horaire médian estimé pour les années 2017 et 2021 indique le pourcentage de travailleurs qui seraient mis à risque par une telle augmentation du salaire minimum sous la médiane. Une division par deux donne le chiffre dans l'ensemble de la main-d'œuvre. Nous n'avons

conservé, pour les fins de cette étude, que les 25 MRC les plus touchées en 2017 parmi les 104 MRC (voir Tableau 3)⁵.

Tableau 3

Pourcentage de la main-d'œuvre mise à risque par une augmentation du salaire minimum à 15 \$, pour les 25 à 64 ans, 2017 et 2021

Rang	Code MRC	Nom de la MRC	Pourcentage des emplois à risque en 2017	Pourcentage des emplois à risque en 2021
1	02	Le Rocher-Percé	56 %	46 %
2	04	La Haute-Gaspésie	52 %	45 %
3	83	La Vallée-de-la-Gatineau	48 %	43 %
4	01	Les Îles-de-la-Madeleine	47 %	39 %
5	79	Antoine-Labelle	47 %	42 %
6	35	Mékinac	47 %	42 %
7	11	Les Basques	46 %	40 %
8	062	Matawinie	46 %	41 %
9	78	Les Laurentides	46 %	41 %
10	982	Le Golfe-du-Saint-Laurent	46 %	37 %
11	013	Témiscouata	45 %	39 %
12	06	Avignon	45 %	38 %
13	69	Le Haut-Saint-Laurent	44 %	40 %
14	07	La Matapédia	44 %	38 %
15	05	Bonaventure	44 %	37 %
16	080	Papineau	43 %	39 %
17	40	Les Sources	42 %	37 %
18	76	Argenteuil	42 %	38 %
19	68	Les Jardins-de-Napierville	42 %	39 %
20	014	Kamouraska	42 %	38 %
21	09	La Mitis	42 %	37 %
22	36	Shawinigan	42 %	37 %
23	84	Pontiac	41 %	37 %
24	41	Le Haut-Saint-François	41 %	37 %
25	32	L'Érable	41 %	36 %

Source : calcul des auteurs.

⁵ De 2017 à 2021, on observe très peu de changement dans le classement. Notamment, les MRC de l'Administration régionale Kativik, d'Acton et des Pays-d'en-Haut entrent dans les MRC les plus touchées en 2021. Sortent du classement en 2021 les MRC de la Mitis, Pontiac et le Golfe-du-Saint-Laurent. Le Tableau 3 conserve l'ordre de 2017 pour des raisons de clarté et de simplicité.

Il est plus difficile de donner un pourcentage de la main-d'œuvre affectée dans les MRC qui ne sont pas représentées dans le Tableau 3, notamment celles tout en bas de ce classement, soit celles situées dans les grands centres urbains. Contrairement aux MRC présentées dans le Tableau 3, la distribution des salaires sous la médiane dans les centres et les banlieues des métropoles n'est fort probablement pas uniforme. Dans ces endroits, il semble raisonnable de croire qu'il y a peu d'observations à proximité du salaire minimum et que la plupart des observations sont beaucoup plus près du salaire médian, qui est lui-même généralement très largement supérieur à 15 \$/heure.

Malgré ces mises en gardes, on peut tout de même effectuer le calcul en utilisant la même méthodologie pour certaines des MRC avec les salaires les plus élevés. Par exemple, on estime que 28 % de la main-d'œuvre âgée entre 25 et 64 ans serait à risque pour la MRC de Gatineau en 2017 et 26 % pour les villes situées en banlieue dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Encore une fois, ces chiffres sont probablement supérieurs à la réalité. La différence entre l'effet sur la main-d'œuvre des régions et sur celle des centres urbains est donc probablement bien supérieure aux résultats de ces calculs.